



XXXI^e SESSION
Bruxelles, 6 au 9 juillet 2005

DOCUMENT N° 31

* * *

RAPPORT

fait au nom de la

**Commission de l'éducation, de la communication
et des affaires culturelles**

par

Mme Fatna ELK'HIEL
(Maroc)
et
M. Paul LEMBA NGOYE
(Gabon)

Rapporteurs

sur

Les droits des orphelins du sida et des enfants rendus vulnérables

La pandémie du VIH/Sida apparaît de plus en plus comme l'une des plus grandes catastrophes humanitaires de notre temps. En Afrique, particulièrement dans sa partie sub-saharienne, elle se révèle, au même titre que la pauvreté et les guerres comme un énorme défi et un obstacle majeur au développement.

A ce titre, il importe de mettre en relief l'impérieuse nécessité d'une réflexion d'ensemble, une réflexion commune, une réflexion globale, dans la mesure où ce sont les populations jeunes qui sont les plus touchées.

Les défis liés au VIH/Sida et à ses graves conséquences humaines et socio-économiques requièrent une vision qui intègre tous les défis pour le développement. Il faut en effet que les Gouvernements, les Parlements, la Société civile, les organisations à base communautaire, le partenariat régional et international dans une large coalition globale et coordonnée créent un environnement favorable à la lutte contre le VIH/Sida et ses nombreux effets pervers dans le monde et principalement en Afrique sub-saharienne.

Parmi ces effets pervers dévastateurs pour nos sociétés, la problématique des O.E.V est l'une des questions les plus préoccupantes, car elle concerne aujourd'hui des millions et des millions de nos enfants.

En effet, 14 millions d'enfants de moins de 15 ans sont orphelins d'un parent voire des deux parents du fait du VIH/Sida. D'ici 2010 le nombre total des orphelins devrait plus que doubler. Les 4/5^{èmes} de ces orphelins vivent en Afrique Subsaharienne et d'ici 2025, l'UNICEF estime que le nombre d'orphelins pourrait atteindre 25 millions. Face à cette crise dévastatrice pour les pays, les mécanismes familiaux traditionnels sont actuellement dépassés et seront de plus en plus fragilisés. Cette question interpelle tout le monde et avant tous les politiques.

En effet, l'engagement des Gouvernements est essentiel ; ceux-ci doivent s'assurer, dans leurs agendas et leurs plans de développement, de la visibilité et de la cohérence dans les politiques mises en œuvre y compris et surtout celles en faveur des O.E.V du VIH/Sida.

Les parlementaires pour leur part, parce qu'ils sont dépositaires du mandat du peuple ont un rôle capital : ils autorisent les dépenses et votent les lois.

« L'impact du sida constitue la plus grande menace sur le développement de l'enfance aujourd'hui »

Conscients de l'impact sans précédent du VIH/Sida sur le développement socio-économique et la menace qu'il constitue pour l'avenir en Afrique Subsaharienne, les Chefs d'Etat et de Gouvernements se sont réunis en session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations-Unies consacrée au Sida le 27 juin 2001. A cette occasion, une déclaration d'engagement a été adoptée à l'unanimité qui accorde notamment une attention particulière à ses objectifs 65-67 relatifs aux droits des orphelins et des autres enfants vulnérables du Sida.

Dans le prolongement et en exécution de cette déclaration, s'était tenue à Yamoussoukro (Cote-d'Ivoire) en avril 2002, une importante rencontre des Chefs d'Etat d'Afrique occidentale et centrale.

Dans le même sens, les coordonnateurs du Réseau parlementaire international de lutte contre le VIH/Sida de l'A.P.F, réunis à Yaoundé (Cameroun) les 1^{er} et 2 octobre 2003, avaient adopté une résolution très pertinente par laquelle ils soulignaient avec force :

- l'importance de l'engagement des responsables politiques, tant du pouvoir exécutif que législatif dans la lutte contre le VIH/Sida, particulièrement pour la prévention adaptée aux réalités locales de chaque pays, pour l'accès aux soins et aux traitements, pour la prise en charge des orphelins et autres enfants vulnérables du fait du VIH/Sida et enfin pour la lutte contre la discrimination et la stigmatisation.
- la nécessité pour la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'A.P.F et pour l'A.P.F elle-même de prendre en compte, en urgence, vu la gravité de la situation, la problématique des O.E.V.
- l'instauration par l'Organisation Internationale de la Francophonie (O.I.F.) d'un système de parrainage permettant aux citoyens des pays francophones de contribuer à la prise en charge notamment financière d'orphelins du VIH/Sida avec toutes les garanties de transparence.

De même les travaux des réunions de la Région Europe le 21 avril 2004 ici à Bruxelles et de la Régionale Afrique de mai 2004 à Brazzaville avaient largement débattu de ce thème.

Par ailleurs, à l'occasion de la réunion de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'A.P.F tenue le 05 juillet 2004 à Charlottetown dans le cadre de la XXX^{ème} Assemblée annuelle de l'A.P.F et au cours de la discussion du rapport sur le suivi des activités du réseau parlementaire de lutte contre le VIH/Sida pour la période 2003-2004, une note, rédigée par notre collègue Monsieur Paul Galand, que je voudrai, avec votre permission et à notre nom à tous Monsieur le Président, saluer très chaleureusement, mettait en exergue les aspects majeurs relatifs à la problématique « des orphelins du sida » particulièrement sur le triple plan humain, sanitaire et socio-économique, tout en dégagant quelques pistes d'action.

En outre, au terme de leur quatrième réunion, tenue à Lomé (Togo) les 7 et 8 octobre 2004, les coordonnateurs du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/Sida, tenant compte de tout ce qui précède, ont demandé notamment :

- qu'à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le VIH/Sida, chaque parlement membre de l'APF procède chaque année à une évaluation des initiatives et réalisations entreprises par les Gouvernements et autres organismes de la société civile en faveur des O.E.V. ; ces évaluations doivent faire l'objet de comptes-rendus adressés au secrétariat général administratif de l'A.P.F pour servir de base de données indispensables au travail de suivi au sein du Réseau parlementaire international de lutte contre le VIH/Sida de l'A.P.F.
- que la fenêtre « sida » sur le site de l'A.P.F soit gérée de façon proactive aux fins de vulgariser les différents textes législatifs et directives de référence en français ;
- que l'A.P.F prenne au moins une fois l'an, une initiative relative aux O.E.V avec la participation effective du Parlement Francophone des jeunes.

Ils ont enfin, recommandé à la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'A.P.F, de préparer un projet de résolution spécifique « à la problématique des O.E.V » à soumettre à la XXXI^e session ordinaire de l'A.P.F de juillet 2005 à Bruxelles.

Plus récemment enfin, la XIII^{ème} Régionale Afrique de l'APF à Nouakchott (Mauritanie) du 11 au 13 mai 2005, prenant en compte toutes ces préoccupations a-t-elle adopté à l'unanimité une recommandation sur les droits des orphelins et enfants rendus vulnérables du fait du VIH/Sida.

Dans cette recommandation, les parlementaires Africains francophones ont :

- réaffirmé leur engagement à jouer plus efficacement leur rôle d'élus et de législateurs en vue d'atteindre l'objectif qui vise à mieux protéger les droits des O.E.V. du sida ;
- reconnu que la prise en charge et la gestion des OEV notamment en Afrique, en raison de l'ampleur inégalée de la crise sur ce continent doit être une préoccupation mondiale qui requiert un partenariat international élargi ;
- souhaité dans ce sens, une implication sans relâche, toujours plus solidaire des Parlements Francophones du Nord et de leurs membres dans la mise en œuvre de nouvelles actions dans ce vaste enjeu pour la vie dans un continent en proie à de nombreux défis.
- recommandé enfin, à la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'A.P.F d'inscrire à l'ordre du jour du 07 juillet 2005 à Bruxelles et nous y sommes, un débat approfondi sur la problématique des O.E.V du sida, dans la perspective d'une résolution à présenter à la XXXI^{ème} session ordinaire de l'A.P.F des 8 et 9 juillet 2005 et en vue de préparer la prochaine réunion des coordonnateurs du Réseau Parlementaire de lutte contre le VIH/Sida prévue à Dakar (Sénégal) en octobre 2005 et dont le thème central sera : « La problématique des O.E.V du sida ».

Ainsi, toutes ces intentions, résolutions et recommandations doivent-elles amener les parlementaires et les Parlements Francophones à reconnaître l'ampleur dévastatrice de la question des O.E.V afin de mieux apporter leur part de solutions dans ce combat global pour la vie aux côtés de leurs Gouvernements, des Nations-Unies et autres organisations internationales, des Réseaux et Unions des Parlementaires, des Organisations Non Gouvernementales internationales et locales, de la société civile qui sont autant d'intervenants partenaires, dont l'expérience et l'expertise dans ce domaine devraient constituer pour l'A.P.F et son réseau des éléments indéniables de renforcement des capacités. La gravité de la situation des O.E.V, au risque d'entraîner la communauté internationale vers un échec qui constituerait une honte pour toute l'humanité, doit amener vers une plus grande responsabilité individuelle et collective dans l'action.

Aider les 14 millions d'O.E.V, refondre tous les programmes et tous les agendas de développement en Afrique, aller au-delà des déclarations en s'investissant résolument dans des plans d'actions cohérents, intégrateurs, dans une large coalition internationale sont autant d'opportunités favorables à la protection des droits des O.EV du VIH/Sida dans les pays africains.

L'urgence appelle une réponse rapide ; celle-ci, nous le savons, est tributaire du niveau d'appropriation de l'ensemble des acteurs car la réaction face à cette crise humanitaire sans précédent paraît encore trop lente. Il nous faut sauvegarder les générations futures en relevant tous les handicaps.

C'est dans cet esprit que les parlementaires francophones doivent réaffirmer leur engagement en faveur de la réalisation des objectifs du millénaire.

Nous sommes conscients que la prévention du Sida et l'accès au traitement ainsi que la prise en charge des personnes infectées et affectées sont fondamentales pour le soutien des enfants et de leurs familles ; du reste, le respect, la protection et la mise en œuvre des droits de l'enfant sont indissociables de la prise en charge des enfants affectés par le sida.

C'est pourquoi, les progrès dans l'élargissement de l'accès aux traitements du VIH/Sida doivent se faire au bénéfice des enfants, et particulièrement des orphelins ; malheureusement, aujourd'hui encore dans nos pays du sud, nombreux sont les enfants infectés qui n'ont accès ni aux soins, ni à la nourriture, ni à l'éducation en raison notamment de la pauvreté endémique, de la stigmatisation et de la discrimination dont ils sont d'innocentes victimes.

Dans ce contexte, que peuvent et que doivent faire les Parlementaires en faveur des enfants et des jeunes et particulièrement en faveur des orphelins et enfants vulnérables du fait du VIH/Sida.

L'action parlementaire est nécessaire à trois niveaux :

- au sein des familles et des communautés ;
- au sein des partis politiques et des organisations de base ;
- au niveau national, régional et international y compris au niveau des comités et des réseaux parlementaires, des bailleurs des fonds, du secteur privé et de la société civile : action de sensibilisation au sein d'institutions parlementaires régionales telles que celle de la **CEDEAO**, de la **CEMAC** ou internationales comme l'Assemblée parlementaire **ACP-UE, UIP, APF**, etc... implication des parlementaires francophones dans les actions de mobilisations des ressources ainsi que dans le suivi-évaluation des engagements pris par les organisations internationales y compris le FMI et la Banque mondiale.

Afin de promouvoir des réponses au niveau national, régional et international en faveur des orphelins du VIH/Sida et des enfants vulnérables, il est nécessaire de mettre en œuvre un certain nombre d'actions :

Pour les parlementaires :

- participer aux actions et campagnes de sensibilisation sur la réalité des orphelins du Sida et des enfants vulnérables et développer les capacités du plaidoyer pour faire évoluer les cadres légaux et politiques dans le sens d'une meilleure prise en compte des orphelins et enfants vulnérables du Sida ;
- renforcer les moyens dont disposent les communautés et soutenir leurs efforts en vue de développer leurs capacités en matière de connaissance de la réalité des O.E.V, et promouvoir l'échange d'informations entre les élus et leur électorat ;
- développer la communication sur les médias notamment contre la stigmatisation et la discrimination dont sont victimes les O.E.V ;
- donner l'exemple en prenant la parole publiquement pour attirer l'attention sur la situation des O.E.V, par des actions d'adoption ou de soutien en faveur des orphelins ou au profit des organisations qui leur viennent en aide.

Pour les Parlements nationaux :

- réviser autant que nécessaire les textes législatifs relatifs aux politiques nationales sur le VIH/Sida afin de protéger et garantir les droits de O.E.V. plus spécifiquement :
 - promouvoir la gratuité de l'enseignement de base y compris en fournissant le matériel didactique aux O.E.V et en s'attaquant aux autres obstacles à leur scolarisation ;
 - garantir la pérennité des ressources financières et techniques nécessaires à leur développement ;
 - promouvoir des politiques scolaires intégrant l'approche genre et qui rejettent les politiques d'exclusion de l'école des jeunes filles en grossesse ;
 - faciliter la mobilisation des ressources en faveur des structures communautaires de prise en charge des orphelins et des enfants vulnérables.
- mettre sur pied dans chaque parlement un comité en charge de la question des O.E.V ;
- initier et renforcer le suivi des programmes de lutte contre le VIH/Sida afin de s'assurer que leur financement bénéficie réellement aux

organisations de base actrices de terrain ainsi que l'évaluation des programmes relatifs à la prise en charge des O.E.V au niveau national et local.

- Trouver les modalités d'intégration dans le processus national de planification budgétaire des programmes en faveur des O.E.V aussi bien dans les lois de Finances annuelles que dans des documents stratégiques de réduction de la pauvreté.

Pour les Parlements régionaux et les Forums parlementaires :

- les parlements régionaux ainsi que les groupes de forums et réseaux parlementaires doivent jouer un rôle de facilitateur d'échange d'informations et de promotion d'initiatives conjointes en faveur des O.E.V et de catalyseur des politiques régionales visant à relever le défi des O.E.V ;
- chaque région doit, pour ce faire, mettre sur pied un groupe de contact parlementaire et veiller à ce qu'il soit doté de moyens adéquats lui permettant de se réunir régulièrement afin de partager les informations et les bonnes pratiques dans cette matière ;
- les institutions régionales parlementaires devraient engager un dialogue avec les structures régionales intergouvernementales ainsi qu'avec les ONG afin de développer des synergies dans les politiques communes de prise en charge des O.E.V.

Pour les Parlements Européens et leurs membres :

- veiller à rendre comptables leurs gouvernements des engagements et obligations internationales, y compris ceux relatifs au F.M.I, à la Banque mondiale, à l'U.E et au G8 ;
- encourager l'ouverture des débats parlementaires sur l'allocation des ressources budgétaires disponibles pour la coopération au développement et l'accroissement dans les budgets des ressources destinées aux initiatives en faveur des O.E.V.
- participer activement au dialogue politique avec leurs collègues africains afin de créer des synergies visant à rentabiliser leurs efforts en faveur des O.E.V.

Pour la communauté des bailleurs :

- mobiliser les ressources financières pour permettre aux parlementaires africains d'être mieux informés sur la réalité des O.E.V, afin qu'ils deviennent des vecteurs de sensibilisation pour leur électorat ;
- mobiliser les ressources nécessaires afin de promouvoir le dialogue inter-africain et euro-africain sur le développement des politiques et stratégies conjointes en la matière ainsi que le développement des échanges d'informations, de bonnes pratiques et d'expériences ;
- réexaminer avec les Institutions financières internationales les processus de planification micro et macro-économiques dans le sens d'une meilleure prise en compte des droits des O.E.V du VIH/Sida.

Enfin dans le cadre de la réforme des cadres législatifs :

Il convient de préciser que le législateur doit :

- lutter contre la discrimination et les préjugés dont sont victimes les O.E.V dans les lieux de travail, les écoles et les structures sanitaires ;
- veiller à la protection du droit à la propriété et à l'héritage des orphelins et des veuves ;
- veiller à la protection contre la violence sexuelle, l'abus et l'exploitation ;
- établir des standards de prise en charge et de soutien en faveur des enfants vivant en dehors du milieu familial ;
- revoir entièrement les politiques de protection sociale afin de s'assurer de la prise en compte des O.E.V.

Toutes ces dispositions, aussi importantes les unes que les autres doivent être en urgence introduites et discutées au sein de notre réseau parlementaire, au sein de l'A.P.F ainsi que dans nos parlements respectifs, nos partis politiques, dans d'autres structures appropriées pour un débat fructueux et une action concertée et efficiente.

La gestion ou la prise en charge des O.E.V dans le monde entier et particulièrement en Afrique doit être aujourd'hui une préoccupation globale, mondiale, supra-nationale. L'engagement des partenaires internationaux comme l'UNICEF donne bien la mesure de l'ampleur de la crise.

Elle requiert donc la mise en œuvre d'actions multiformes coordonnées, intégrées dans les stratégies plus vastes de réduction de la pauvreté.

Il est indispensable d'y réfléchir globalement ; une coordination des ressources humaines, matérielles et financières est plus que jamais nécessaire pour remédier efficacement et durablement aux problèmes des O.E.V.

Sur le plan africain, au niveau régional, sous-régional et national de même qu'au plan euro-africain et mondial, l'engagement des parlementaires doit être affirmé avec force et avec détermination. Les Parlementaires africains ont une grande responsabilité face aux problèmes du VIH/Sida et des O.E.V, mais ils ont vraiment besoin de l'aide et du soutien des parlementaires de l'Europe ; la tâche est immense, car comme l'affirme le Président Nelson Mandela, je cite : « **la pandémie du sida est maintenant arrivée à un stade tellement avancé qu'il n'est plus temps de se désoler, de réfléchir, de discuter... il faut prendre des mesures concrètes à chaque heure de chaque jour** ». Fin de citation.

Monsieur le Président, mes chers collègues, soyons donc neufs, novateurs et créatifs dans la mise en œuvre de nouveaux plans stratégiques dans ce vaste enjeu pour la vie.